

Liberté Égalité Fraternité

## Division de l'Enseignement supérieur

Rectorat DES n° 9 - 2023

45043 Orléans Cedex 1

régional des œuvres universitaires et scolaire

21, Rue Saint Etienne

Arrêté DES n° 9 du 30 novembre 2023 fixant les modalités de fonctionnement du centre d'appel pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

## Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2 :

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 6 du 22 novembre 2023 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Après consultation de la commission électorale, réunie le 23 novembre 2023 ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Le centre d'appel est assuré par le centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours via la plateforme téléphonique des Crous du Grand Ouest située à Rennes. Ce centre sera joignable par téléphone de 09h00 à 17h00 durant toute la période de scrutin.

Article 2 ; Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours et sera publié sur le site internet de celui-ci.

Fait à Orléans, le 30 novembre 2023

Gilles Halbout